

**Compte rendu des décisions prises par le Maire
depuis le Conseil municipal du 2/06/2022
dans le cadre de l'article L2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Date	N°	Intitulés	Montant HT	Montant TTC
13/06/2022	78	Le lot 1 du marché de fournitures et livraison de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires est attribué à SODEXO pour un montant en fonction des bons de commande émis et bordereau des prix unitaires		
13/06/2022	79	Un marché est passé avec la société Paris ouest construction pour le lot 6 menuiseries intérieure bois - bardage bois extérieur pour les travaux de réhabilitation du gymnase Rochopt		94 366.08€
13/06/2022	80	Un marché est passé avec la société girard ouvrages bois pour le lot 2 charpente bois pour les travaux de réhabilitation du gymnase Rochopt		98 400 €
13/06/2022	81	Un contrat d'abonnement au certificat électronique est passé avec Certeurope pour le CCAS de Boussy-Saint-Antoine jusqu'au 18 mai 2025		336 €
13/06/2022	82	Un contrat d'abonnement au certificat électronique est passé avec Certeurope pour la Ville de Boussy-Saint-Antoine jusqu'au 18 mai 2025		336 €
14/06/2022	83	Décision portant cessation de nomination d'un régisseur titulaire pour la régie d'avances pour les frais de représentation du maire		
14/06/2022	84	Décision portant modification de la régie d'avances pour le règlement des achats ou de prestation de faible valeur pour la vie locale et culturelle		
14/06/2022	85	Décision portant modification de la régie d'avances pour le règlement des frais lors de sortie et/ou spectacles organisés par le service enfance		
14/06/2022	86	Décision portant nomination de régisseurs pour la régie d'avances pour les frais de représentation du maire		
14/06/2022	87	Une convention pluriannuelle fixant les modalités de paiement d'une part des frais de restauration et d'accueil périscolaire et d'autre part les frais de scolarité des enfants buxaciens fréquentant une classe spécialisée ou ayant obtenu un accord de dérogation des 2 communes, est conclue entre Boussy Saint Antoine et Epinay Sous Sénart		846,28 € par enfant

14/06/2022	88	Une convention pluriannuelle fixant les modalités des frais d'écolage pour tous les enfants de commune de Boussy-Saint-Antoine fréquentant une école d'Epinay d'une part, et des frais de restauration scolaire et d'accueil périscolaire des enfants de la ville de Boussy saint Antoine fréquentant une classe spécialisée est conclue entre Boussy Saint Antoine et Epinay sous Sénart		846,28 € par enfant 7,16 € pour la restauration
14/06/2022	89	Une convention est signée entre la SARL Marco Polo et la ville de Boussy Saint Antoine pour l'organisation d'un séjour du 26 au 30 juillet 2022 pour 12 enfants à Saint Cyran du Jambot (36700)		4 125 €
14/06/2022	90	Une convention bilatérale de formation professionnelle est signée avec Berger Levrault permettant aux agents RH du SIMS de suivre une formation complémentaire de 2 jours sur le logiciel emagnus		2100 €
27/06/2022	91	Un contrat de service est passé avec la société Arpège concernant la mise en œuvre de l'espace citoyens premium et arpège diffusion pour une durée de 24 mois		4932.60 €
27/06/2022	92	Un contrat de service est passé avec la société Arpège concernant la mise en œuvre de l'espace citoyens premium télépaiement pour une durée de 21 mois		5655.60 €
27/06/2022	93	Un avenant n°1 est passé avec la société Tessier Poncelet architectes, pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de la cantine et du gymnase Rochopt		27206.53 €
5/07/2022	94	Un marché de travaux d'impression offset est passé avec la société IMPRIMERIE GEORGES GRENIER, pour une durée d'un an reconductible 3 fois		
7/07/2022	95	Un marché de conception et de réalisation des outils de communication de la Ville est passé avec la société PELLICAM PLUS pour une durée d'un an reconductible 3 fois		
5/07/2022	96	Un avenant est passé avec SODEXO afin de supprimer la PSE n°2 dans le marché de fourniture et livraison de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires Lot 1		
7/07/2022	97	Le lot 2 du marché de livraison de plats en liaison froide pour la petite enfance est attribué à la Société Française de Restauration et Services (SODEXO) pour un montant en fonction des bons de commande émis et du bordereau. La commune retient les prestations supplémentaires éventuelles n°1 et 2		
12/07/2022	98	Un contrat est passé avec la société A2A pour la maintenance des ascenseurs et montage charge de la crèche les Ptits Bux, la Maison de l'enfance et du groupe scolaire Nérac		4068 € par an
29/07/2022	99	Validation du règlement de fonctionnement du Multi accueil Collectif et Familial suite à la nouvelle réforme		
29/08/2022	100	Une convention est signée entre la Bande à Léon et la ville de Boussy Saint Antoine relatif à la mise à disposition gracieuse de la salle Gerard Philippe les 13 - 14 et du 19 au 31 octobre 2022 pour des séances de répétition de travail		
29/08/2022	101	Une convention est signée avec la compagnie Elucubration Tragico-miques relatif à la mise à disposition gracieuse de la salle Gérard Philippe les 19 - 20 - 21 septembre 2022 pour des répétitions de travail		

30/08/2022	102	Une convention bilatérale n 483 est signé le CIG de la grande couronne relative aux modalités de remboursement de la rémunération des médecins membres du conseil médical interdépartemental et des expertises médicales. Elle prend effet au 1er février 2022.		
30/08/2022	103	Décision portant modification de la régie d'avances pour le règlement d'achats de faible valeur		
30/08/2022	104	Décision portant nomination de régisseurs pour la régie d'avances pour le règlement des dépenses de fonctionnement du service jeunesse		
30/08/2022	105	Décision portant nomination de régisseurs pour la régie d'avances lors de sortie et/ou spectacles organisés par le service enfance		
30/08/2022	106	Décision portant création d'une régie d'avances pour les achats de fonctionnement du service technique		
30/08/2022	107	Décision portant nomination de régisseurs pour la régie d'avances destinée à la distribution des chèques cadeaux en faveur des agents		
30/08/2022	108	Décision portant création d'une régie d'avances destinée à la distribution des chèques cadeaux en faveur des agents		
13/09/2022	109	Un contrat est passé avec la société BCMFOUDRE pour la vérification annuelle de l'installation de protection contre la foudre		